

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°408.59/2023

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, à 19 heures le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 29 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Christelle DUPRIEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ, **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, Mme Christiane DUMONT, M. Marc BAILLEZ, M. Patrick DUBREUCQ, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, Mme Caroline FAIVRE, M. Jean-François JOOS, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Emeline HOURNON, M. Rémi KRZYKALA, M. Guillaume KRZYKALA, Mme Laëticia DUCATILLON, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Jean-Claude DESMENEZ (*procuration à Mme Michèle DECREUS du 05 juillet 2023*), Mme Johanne MASCLÉT (*procuration à M. Christophe DUMONT du 05 juillet 2023*), M. Freddy DELVAL (*procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 05 juillet 2023*), **Adjoints** ; M. Jean-Pierre BERLINET (*procuration à M. Pascal DAMBRIN du 05 juillet 2023*), M. Patrick ALLARD (*procuration à M. Patrick DUBREUCQ du 05 juillet 2023*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à M. Jean-François JOOS du 30 juin 2023*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à Mme Françoise SANTERRE du 03 juillet 2023*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 05 juillet 2023*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à M. Marc BAILLEZ du 29 juin 2023*), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale**.

ÉTAIT ABSENT NON EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ : -

SECRÉTAIRE : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 12 juillet 2023.

II/ GRANDS PROJETS, TRAVAUX

DENOMINATION D'UNE RUE DE L'ECOQUARTIER DU RAQUET

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-30,

Vu la proposition de la Ville de Douai à l'issue du sondage auprès de sa population,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, accessibilité, voirie, travaux, patrimoine, sécurité, circulation, stationnement, propreté et environnement et transition écologique,

Considérant que le chemin des Postes situé dans l'Ecoquartier du Raquet se trouve en partie sur la Commune de Sinl-le-Noble et en partie sur celle de Douai ;

Considérant qu'il convient de procéder à sa dénomination sur sa partie comprise entre la rue Lilly Keller-Rosenberg à Sin Le Noble et la rue Léo Lagrange à Douai ;

Considérant qu'il existe une volonté des deux communes de renommer le chemin des Postes (pour la partie située entre la rue Lilly Keller-Rosenberg à Sin Le Noble et la rue Léo Lagrange à Douai) en rue « Rosa Parks » ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : DECIDE de dénommer le chemin des Postes (pour la partie située entre la rue Lilly Keller-Rosenberg à Sin Le Noble et la rue Léo Lagrange à Douai) en rue « Rosa Parks ».

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités afférentes à cette dénomination.

ARTICLE 3 : PRECISE que les éventuelles dépenses relatives à ces opérations seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget communal.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que le présent acte administratif est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le Département et, de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 05 juillet 2023

Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 10 JUIL. 2023
Et de la publication le 10 JUIL. 2023
Fait à Sin-le-Noble, le 10 JUIL. 2023
Le Maire

Christophe DUMONT